

COMMUNE D'ARGONAY	
DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
Séance du 17 janvier 2024 – DEL2024/01	
Date de convocation 11/01/2024	Nombre de Membres en exercice : 9 Présents : 7 - Votants : 8 - Procuration : 1
<u>Etaient présents</u> : Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Niels GRENET, Emilie GUILLOIS, Sarah KAYA, Mélisa THOMAS FERRANDINI, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR	
<u>Absent ou excusé</u> : Arnaud CORIN	
<u>Secrétaire de séance</u> : Mélisa THOMAS FERRANDINI	

8.2 Action Sociale

2024/01 (01/01) – Convention séjour vacances – aides aux colonies de vacances

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

Depuis 2014, la commune d'ARGONAY est partenaire avec la FOL 74 afin de favoriser le départ des enfants de la commune d'ARGONAY en colonies de vacances en réduisant ainsi le prix de journée.

Chaque année, La FOL 74 propose de modifier par voie d'avenant l'article 1 de ladite convention afin de revaloriser le prix journée en fonction de l'évolution des prix. Il est précisé que les familles bénéficient automatiquement de cette déduction à l'inscription.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

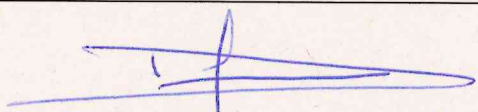
- Statuer sur le prix de journée, à savoir 5.55 € au titre l'année 2024.
- Autoriser Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer l'avenant y afférant.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le montant de la participation journalière de 5,55 € au titre de l'année 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer l'avenant à ladite convention.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,
jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les
signatures,

La Vice-Présidente du CCAS, Christine DUFOUR	
La secrétaire, Mélisa THOMAS FERRANDINI	